

AMAP du Potager  
3 Place Dewailly  
80 000 AMIENS

Référente : Christine SEGARD  
segard.famille@gmail.com

Site : [www.amapdupotager.fr](http://www.amapdupotager.fr)



**Inès et Sylvain Deraeve**  
Earl Plaine de vie  
4, rue de Marcelcave  
80170 Bayonvillers

fermeplainedevie80@gmail.com  
☎ 06 08 94 08 42

Agriculture Biologique  
Certifié chez Ecocert FR-BIO-01

### **Contrat d'engagement « Farine – Lentilles - Pâtes »**

**de janvier à juin 2020**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

#### **Engagements de la paysanne :**

- Livrer 2 fois dans l'année des produits de qualité, issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique.
- Être transparente sur la qualité des produits distribués, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Être présente aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de sa production.
- Accueillir, sur l'exploitation, les adhérents de l'AMAP au moins une fois dans l'année.

#### **Engagements de l'adhérent :**

- Être adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 12€.
- Pré-payer tous ses produits/son panier pour la saison en cours.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit/son panier.
- Tout produit / panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

#### **Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la paysanne boulangère.

#### **Produits proposés :**

- Farine de blé, de seigle et de sarrasin semi-complètes – Type 80, issues de la production et moulues à la ferme sur meule de pierre
- Lentilles vertes issues de la ferme
- Pâtes (fusilli, tagliatelles) fabriquées à partir de farine de blé et/ou de farine de sarrasin de la ferme ou à partir de farines de petit épeautre bio et locale.

Chaque adhérent choisit un ou plusieurs produits parmi ceux proposés

Modalité de paiement : en 1 ou plusieurs fois (mois consécutifs) à la signature de l'engagement,

**Jour de distribution :** 2 distributions entre 17h30 et 19H30

Les jeudis **19 mars 2020, 11 juin 2020**

**Lieu de distribution :** Dans les locaux de l'auberge de jeunesse, situé au 30 square Friant - Les 4 chênes, à Amiens.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, ...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de produits. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

